

ral, de 15 millions de dollars par le gouvernement provincial et, si ma mémoire est fidèle, de 5 millions par la ville de Montréal.

Une voix: Ils sont devenus frénétiques.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ils s'y sont lancés corps et âme et on ne semble rien faire pour freiner ces dépenses. Écoutez cette déclaration au sujet des employés qui ne peuvent se déplacer sans disposer d'une voiture louée. Cette déclaration figure à la page 136 de la version anglaise du rapport:

Le 31 décembre 1963, la Compagnie a passé des contrats d'un an visant la location de 15 automobiles à l'usage des hauts fonctionnaires et des employés, chaque fonctionnaire devant payer \$30 par mois en compensation de son usage personnel de la voiture et la Compagnie acquittant tous les frais de location et d'essence.

Il ne suffisait pas que le coût de la vie ait augmenté en 1964 mais, comme le paragraphe suivant l'indique:

... le nombre d'automobiles en location est passé à 33, ce qui a coûté \$54,000 à la Commission en frais de location et de stationnement et en essence.

Que se passe-t-il en ce qui concerne cette société? Cherche-t-il à permettre à certains fonctionnaires de l'Expo de faire la fête alors que nous voulons que l'exposition fasse honneur au Canada, témoigne un peu de notre glorieux passé et fasse entrevoir nos possibilités d'avenir?

Qu'est-ce qui vient ensuite? Il leur faut de l'assurance pour ces fonctionnaires; la société paye les primes mais les fonctionnaires eux-mêmes ont droit aux prestations. Quelle horrible parodie du contrôle.

A la page 136 il est écrit:

Au cours de 1963, douze des fonctionnaires supérieurs de la société se sont fait assurer par la société, en vertu d'une police spéciale, la société payant une prime de \$95 par année pour chaque tranche de \$100,000. Dans tous les cas, les bénéficiaires nommés étaient et sont encore la succession ou les personnes à charge des fonctionnaires assurés.

De quelle sorte d'assurance s'agit-il et pourquoi assurer ces gens? Le gouvernement ne voulait pas qu'on examine ses crédits. Faut-il s'en étonner? Voici la suite du paragraphe:

Le même arrangement a été maintenu jusqu'à la fin de 1964, en vertu d'une nouvelle police et contre le paiement d'une prime de \$72 par année pour chaque tranche de \$100,000. A la fin de l'année, 48 des fonctionnaires de la Compagnie étaient ainsi assurés, ce qui coûtait à la Compagnie \$2,800 par année.

Ce n'est pas le montant qui importe dans cette histoire, c'est le gaspillage que constitue cette assurance procurée, sans raison et aux frais du public, à ces messieurs déjà si grassement payés.

● (5.10 p.m.)

M. Bigg: C'est au compte de l'assurance-frais médicaux.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Diefenbaker: J'aimerais savoir ce qu'en pense le ministre de l'Industrie. Il tirerait la chose au clair.

Des voix: Le voici.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas directement responsable de l'affaire, mais le très honorable représentant aimerait peut-être demander...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Drury:... à l'honorable député de Northumberland (M. Hees)...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous en prie.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, si j'ai voulu qu'on m'éclaire, c'est que le ministre de l'Industrie semblait si curieusement intéressé à l'affaire que je ne pouvais m'empêcher de croire qu'il avait d'utiles renseignements à fournir à la Chambre. Maintenant, poursuivons:

Le programme directeur approuvé indique combien de hauts fonctionnaires et d'employés sont requis, les catégories d'emplois proposées ainsi que les échelles de traitement applicables à chacune d'elles et approuvées par le Conseil du Trésor du gouvernement fédéral, par celui de la province et par la Commission du service civil du Canada. Notre étude des nominations faites par la Compagnie révèle que dans le cas d'un grand nombre de nominations à des postes supérieurs, le traitement initial accordé dépassait les taux minimums établis et que, dans certains cas, le traitement maximum a été payé dès l'engagement de certains fonctionnaires supérieurs. Dans un certain nombre de cas, on a accordé, en 1963, de l'avancement à des hauts fonctionnaires dans les six mois qui ont suivi leur engagement, et le traitement d'un grand nombre de fonctionnaires qui recevaient...

Écoutez-moi bien, monsieur l'Orateur:

...le traitement d'un grand nombre de fonctionnaires qui recevaient \$10,000 ou plus par année a été relevé, en 1964, de 10 à 50 p. 100, l'augmentation dans trois cas étant de plus de 51 p. 100, et dans un, de 92 p. 100.

Des voix: Oh, oh.

Le très hon. M. Diefenbaker: De quoi s'agit-il? Nous voulons que l'exposition fasse honneur au Canada et non le bonheur de fonctionnaires. Il semble qu'aucune réglementation ne soit nécessaire et le temps est venu, à mon avis, de convoquer devant un comité parlementaire les dirigeants de cette compagnie afin d'examiner ces questions. (*Applaudissements*) Je ne relèverai aucun autre poste, monsieur l'Orateur. J'en ai mentionné suffisamment, je crois, pour montrer que ce petit volume, qui ne coûte que 75c., est le témoignage le plus révélateur de l'ineptie du gouvernement et de son inobservance des